

**Plateforme Contre la Corruption et le Chômage : Salif Traoré n'est plus capable d'assurer la sécurité des Maliens**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 20 FEVRIER 2020

**547**

**Malikilé**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Elections  
législatives  
2020**

**Le RPM  
et le cas  
Bokary Tréta**



**Législatives 2020 au Mali : Non, le Cnid n'a pas présenté de liste à Ségou**



**Crise Scolaire : Les enseignants dénoncent la mauvaise foi du gouvernement**

# FOFY® INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

## CUIVES

## MALISAD10



Santé • Sécurité • Economie

<b>Une</b>	Elections législatives 2020 : Le RPM et le cas Bokary Tréta	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Ministère de l'administration Territoriale : Dote Ménaka et Gao en infrastructures Primature : Des parlementaires saoudiens reçus par le chef du gouvernement malien Affaire Bandjougou Doumbia: Le prêcheur est déferé à la prison centrale de Bamako Lutte antiterroriste au Mali : Amadou Koufa sous pression Lutte contre le terrorisme : Trois "chefs terroristes étrangers" capturés, plusieurs autres tués par les FAMA, dans la localité de Somadougou Cambriolage d'une boutique de vente de bouteilles de chicha et dérivés : Les auteurs dans le filet du Commissariat de police du 9ème Arrondissement Kidal : Le PM Boubou Cissé attendu ce 2 mars Contrôle Technique : Le bémol pour les femmes	<b>P.11</b> <b>P.11</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.12</b> <b>P.13</b> <b>P.13</b> <b>P.14</b>
<b>Actualité</b>	Crise Scolaire : Les enseignants dénoncent la mauvaise foi du gouvernement COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI, 19 FEVRIER 2020 Diplomatie parlementaire et religieuse : Le Président du Conseil consultatif saoudien chez le ministre Thierno Plateforme Contre la Corruption et le Chômage : Salif Traoré n'est plus capable d'assurer la sécurité des Maliens Pour fraude commerciale : Le gérant de la station Shell Vivo Energy condamné à 6 mois d'emprisonnement	<b>P.16</b> <b>P.17</b> <b>P.19</b> <b>P.20</b> <b>P.21</b>
<b>Politique</b>	Législatives 2020 au Mali : Non, le Cnid n'a pas présenté de liste à Ségou Pierre Buyoya sur la question sécuritaire : « De nouvelles dispositions sont prises pour endiguer l'insécurité » SBM à Kokofata : " La politique doit être basée sur la confiance, la fidélité et la cohésion sociale" Election des députés à l'Assemblée nationale, l'Etat foule aux pieds le ratio: Un député 60 000 habitants	<b>P.22</b> <b>P.24</b> <b>P.25</b> <b>P.26</b>
<b>Culture &amp; société</b>	12è édition de la Rentrée littéraire du Mali : Sous le signe des innovations	<b>P.28</b>
<b>International</b>	Forum de Doha : Moussa Faki dénonce la marginalisation de l'Afrique Référendum constitutionnel : La Cour Constitutionnelle se dit « incompétente » pour juger le recours de l'opposition Racket à la frontière Tchad – Cameroun : L'argent d'abord, la libre circulation après	<b>P.29</b> <b>P.30</b> <b>P.31</b>
<b>Sport</b>	CHAN Total Cameroun 2020 : La composition des groupes dévoilée Commission femmes et sports du CNOSM : Les membres du bureau formés	<b>P.33</b> <b>P.34</b>

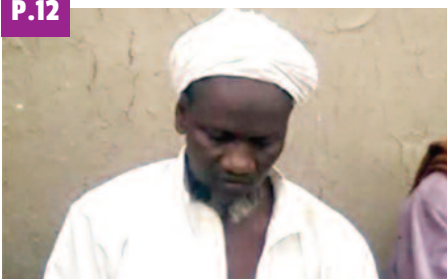
## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampkile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.12



P.21



P.25





## Elections législatives 2020 : Le RPM et le cas Bokary Tréta

**T**réta, comme on l'appelle familièrement, est le président du parti présidentiel, le Rassemblement pour le Mali (RPM) dont il est un des principaux initiateurs. La vie politique et militante de ce sexagénaire (né en 1954, il a donc 66 ans) remonte au Front National Démocratique et Populaire (FNDP) puis au Parti Malien pour la Révolution et la Démocratie (PMRD) qui évolua dans la clandestinité sous le leadership de feu Mamadou Lamine Traoré (ancien ministre de l'Education nationale) jusqu'aux évènements de mars 1991.

Si l'on sait que ce parti est une des composantes de l'Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA), on comprend tout naturellement que Bokary Tréta se retrouve au cœur de l'Adema dès la création du parti et peut-être même de l'association.

Au sein de ce parti, il grimpe patiemment les étages pour se retrouver secrétaire général et même permanent salarié. En ces temps, il était

très proche du président Alpha Oumar Konaré dont il était l'œil et l'oreille voire l'homme à tout faire. Quelques fois même la sale besogne sans jamais pouvoir accéder à une fonction ministé-

rielle que le premier président de l'Adema, parvenu au pouvoir suprême par le travail de « reines-mères » de la ruche comme Tréta, lui a toujours refusé. Tréta ne pouvait comprendre. Il ne fera d'ailleurs sa première rentrée dans un gouvernement, comme ministre de l'Elevage et de la Pêche, que dans le dernier gouvernement du président Amadou Toumani Touré (ATT) conduit par Madame Cissé Mariam Kaïdama Sidibé.

Il s'y ajouta la distance que Konaré a progressivement pris à l'égard du parti et surtout le travail de liquidation programmé auquel il s'est adonné au profit de Amadou Toumani Touré à l'époque en embuscade et en attente du retour





## **RASSEMBLEMENT POUR LE MALI** *Justice - Progrès - Solidarité*

d'ascenseur envoyé en 1992. Ce fût la rupture des liens privilégiés mais Tréta restait encore un militant engagé de l'ADEMA dont IBK avait pris les rênes depuis plusieurs années déjà.

Puis vint la vraie et grande fracture : IBK est viré de la primature et chassé de la présidence du parti par un groupe de cadres conduit par Soumaïla Cissé et Soumeylou Boubeye Maïga. Déçu et démoralisé il prit le chemin de « l'exil » volontaire au Gabon.

Il se dit très souvent que le président IBK est le père fondateur du RPM. C'est là un mythe qui est loin de correspondre à la vérité historique. En effet, c'est pendant son absence qu'un groupe de dissidents de l'ADEMA travaillent à la création d'un nouveau parti. Un groupe parlementaire (Alternance 2002) est créé à l'Assemblée nationale. Mais voilà, le nouveau parti avait besoin d'un visage et surtout d'un bailleur. Ce fût IBK sur proposition et insistance de Tréta qui avait encore abattu un travail de fourmi pour l'implantation de la future formation politique qui sera offerte sur un plateau d'argent à IBK. A la faveur du coup d'Etat du capitaine Amadou Haya Sanogo, IBK se hisse enfin à la magistrature suprême. Tréta rêve de la primature ; il ne l'obtient pas mais décroche le ministère du développement rural. Avant d'être purement et simplement limogé deux années plus tard. Une humiliation vécue aussi comme une trahison difficile à digérer.

Tréta amplifie alors la guerre de guérilla qu'il avait déclarée aux différents premiers ministres considérés par lui et par le RPM, dont il était finalement devenu le président après le retrait – tardif – de IBK conformément aux dispositions de la Constitution. Il n'obtient pas gain de cause

malgré quelques accrochages publics avec IBK. Faisant son deuil de cette ambition primatoriale, Tréta change de fusil d'épaule. Pourquoi ne pas « devenir calife à la place du calife » IBK à la fin du mandat de celui-ci ? N'est-ce pas lui qui l'a fait roi ? N'est-il pas le président du parti le plus important du Mali qui aligne un nombre impressionnant de députés à l'Assemblée nationale malgré de tonitruantes démissions mais aussi des ralliements spectaculaires ? N'est-il pas aussi le président de la coalition politique majoritaire Ensemble pour le Mali (EPM) composée officiellement de plusieurs dizaines de partis ?

La nouvelle équation pour Tréta était la suivante : comment devenir Président de la République à la fin du mandat de IBK ? Le chemin est tout trouvé : se faire élire au perchoir c'est-à-dire à la présidence de l'Assemblée nationale, devenir ainsi la troisième personnalité du pays, manager les députés qui essaient l'ensemble du territoire national et remporter la future présidentielle. Un tel schéma, bien évidemment en contrarie beaucoup d'autres dont celui-ci de IBK lui-même qui n'est pas d'avoir Tréta comme successeur. Et aussi celui de l'actuel titulaire du poste qui ne rêve que de rempiler. Sans compter tous les autres candidats possibles de





la majorité ou de l'opposition. En toute hypothèse, pour être président de l'Assemblée nationale, il faut être d'abord député. Et là commence l'incompréhensible, le chemin de croix de Tréta qui n'a trouvé aucune circonscription pour l'investir candidat. Une à une les

portes se sont fermées devant lui. D'abord celle de son Tenenkou natal ou le député sortant, par ailleurs président de la Haute Cour de Justice, Abdrahamane Niang veut garder son écharpe tricolore. Non pas pour garder la tête de la juridiction parlementaire mais pour prendre sa

revanche sur l'actuel président de l'Assemblée nationale qui ne l'a coiffé au poteau en 2013 qu'en raison de son statut de beau-père du fils de IBK. La famille d'abord quoi !

Puis la Commune V de Bamako où il réside. Mais là une féroce guerre politique l'oppose à Moussa Timbiné, premier vice-président du parlement et secrétaire général de la section du RPM qui a juré, à défaut d'avoir sa peau, de ne jamais l'avoir sur sa liste. La bataille fut rude, sans concession avec à la clé, la menace de Timbiné de démissionner du RPM et de se présenter en indépendant. Finalement, Tréta perdit la partie.

Macina, un moment envisagé comme position de repli aussi refuse.

Voici donc le tout puissant président du tout puissant parti présidentiel et de la majorité présidentielle condamné à une errance sans fin.

Tout cela ne peut se faire sans un ordonnateur. Qui tire donc les ficelles dans l'ombre ?

Qui est si puissant pour réussir à liquider ainsi Tréta ?

■ MOCTAR SOW



## Mahamadou Coulibaly



Mahamadou Coulibaly à Les maliens unis pour le Mali

DICKO NEWS

Affaire Bandiougou Doumbia : L'heure des pardons !

Au cours de la conférence de presse du Haut conseil Islamique du Mali sur ladite affaire organisée aujourd'hui, Il a été évoqué en plusieurs reprises que le prêcheur Doumbia a regretté et demande pardon à IBK et à tous les Maliens.

À son tour, le haut conseil islamique aussi demande à l'Etat de pardonner Bandiougou Doumbia qui est un membre du regroupement et demande sa libération.

Après avoir reconnu le tort de Bandiougou Doumbia. Explique Mohamed Maki Bâh.

Et une fois de plus le haut conseil présente leurs excuses aux maliens

## Figaro du Mali

Les FAMA ont été accrochées par des Groupes Armés Terroristes (GAT), le 19 février 2020. C'était entre Koro et Dinangourou. Au cours de cette opération, les FAMA ont neutralisé un terroriste. Elles ont en outre récupéré des matériels et de l'armement.



Bandjougou Doumbia déféré à la MCA : Son audience fixée au 09 Mars 2020!

Quelques minutes après être mis sous mandat de dépôt, le prêcheur Bandjougou Doumbia défraie encore la chronique.

Le Haut Conseil Islamique, lors d'une conférence de presse vient de plaider en faveur de leur collègue dont les propos sont condamnables.

Ousmane Madani Haïdara et son équipe du HCIM regrettent la sortie du prêcheur et sollicitent son élargissement. La justice, dont la rigueur et le sérieux commencent à se faire sentir, a déjà déféré l'homme pour plusieurs chefs d'inculpation.

Son audience, selon les sources du Figaro du Mali, est prévue pour le 09 Mars 2020. En attendant, des milieux religieux s'activent à trouver un dénouement heureux.



Bandjougou Doumbia est prévenu d'avoir fait la propagation de nouvelles portant atteinte à l'unité de la nation et au crédit de l'Etat. Aussi, selon les confidences du Figaro du Mali, il lui est reproché d'avoir fait offenses au chef de l'Etat mais également d'avoir tenu des menaces et troubles graves à l'ordre public.

Salif Keita en Conférence de Presse: "La France a interdit à tous ceux qu'elle finance de travailler avec moi mais je me battrais toujours pour les Albinos et pour mon pays"

C'est dans la halle de l'espace Mofou que le célèbre artiste malien Salif Keita a reçu la presse pour parler de la soirée gala de Charité que sa fondation organise le 29 février au diataland à l'occasion des 50 ans de sa carrière.

Pour l'occasion le cheval Blanc de la musique mandingue était accompagné de la directrice de sa fondation Hafissatou Bah. L'objectif était d'édifier l'opinion sur les activités de la fondation Salif Keita. Selon la directrice, ces Activités vont de la protection des albinos à la sensibilisation de la population et aux plaidoyer au près des autorités pour la prise charge des Albinos.

La fondation Salif Keita intervient aussi dans la distribution gratuite de crème solaire au Albinos et la prise en charge de traitement pour ceux d'entre eux qui ont le cancer.

A la question de connaître la source du financement de la fondation, Hafissatou Bah précise que toutes les activités de la fondation ont été financées par Salif Keita en personne. Et c'est justement pour lever des fonds enfin de venir en aide d'avantage aux albinos et aux enfants en attentes de transplantation cardiaque que l'artiste organise ce gala de Charité. La totalité des bénéfices de l'événement sera reversée à la fondation.

Prenant la parole, Salif Keita se dit fière de contribuer au bien-être de cette couche vulnérable de la société et déplore le manque d'accompagnement des autorités en réaction au propos qu'il a tenu sur la politique française au Mali.

La France a interdit à l'association la chaîne de l'espoir et à tout le monde de l'aider et le gouvernement fait la même chose" Nous souhaitons plein succès à la fondation Salif Keita et plus de réussite dans les activités à venir. Tous au Diatland le 29 février : entrée: 30.000f/ personne

L'équation que posent les djihadistes est à plusieurs inconnues. Il faut explorer et exploiter toutes les options pour espérer équilibrer cette problématique.

Les élèves envahissent la devanture de l'ORTM ce lundi matin. C'est aussi le début d'une grève de 20 jours entamée par la synergie des syndicats de l'éducation.

### Moulaye Didi Haidara

"C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches." Victor Hugo



### Fatima Braoulé Méité

J'ai rendu une visite de courtoisie ce mardi 18 février au doyen du corps diplomatique du Canada, l'ambassadeur du Cameroun, son excellence Anu'a-Gheyle Solomon Azoh-Mbi afin de bénéficier de sa riche expérience et de son accompagnement dans l'accomplissement de ma mission



### Le journal Afrique

Teodorin Obiang a été condamné en appel par la justice française à 3 ans de prison avec sursis et à 30 millions d'euros d'amende. Il a été reconnu coupable d'avoir acquis frauduleusement un patrimoine considérable en France. Emmanuel Marsigny son avocat s'est pourvu en cassation.



### Malick Konate

Nôte les photographes ferment toujours yeux droit ou gauche, mais ils ne ratent pas la cible. Tu



fermes un œil et tu l'ouvres en prison.

J'ai besoin de l'eau glacée svp. DuraLex SedLex Fermons les tribunaux et les prisons ! Pardonnons nous et libérons nous vivants epicetout. DuraLex SedLex

Article 2 : tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée. DuraLex SedLex Constitution

Demandons un pardon national pour tous les prisonniers de la MCA. Nul n'est au dessus de la loi. DuraLex SedLex

Aw bonne nuit. Allah kan kélé kélé wili



### Le Monde

Dès qu'il s'agit de parler argent, les vingt-sept pays de l'Union européenne ont bien du mal à s'entendre. Et la veille du sommet censé définir le budget de l'Europe pour la période 2021 et 2027, ont voit mal comment ils pourraient parvenir à un accord.



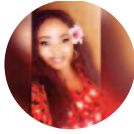
### Bruno Le Maire

A partir du 1er juin, toutes les auto-écoles de France devront proposer un contrat-type pour le permis de conduire. Il offrira plus de clarté et permettra de mieux comparer les offres. Nous voulons rendre le permis moins cher et son obtention plus rapide. Explications





## Kiki Siraba Samaké



Monsieur le ministre de la justice ko tes enfants n'iront pas à l'école tant les enfants de pauvres sont dehors

Tu savais pas l'école public existait avant d'inscrire tes enfants dans les privés ??

## MALI MALIN



A CHAQUE PROBLÈME MALIEN CERTAINS NE MANQUENT PAS D'OCCASIONS POUR DES RÉCUPÉRATIONS POLITIQUES OU RELIGIEUSES

Je me demande jusqu'à quand nos dirigeants maliens pourrons comprendre que le peuple à droit au respect pour la bonne cohabitation. Monsieur le ministre votre marque est la démission face à une situation qui ne vous plaît pas, que vous ne comprenez pas et dont vous n'avez pas la solution.

Monsieur le ministre si la gouvernance de ce régime ne vous plaît et que vous voulez pas continuer à nous faire croire que vous êtes le seul ministre aussi proche du peuple.

Monsieur le ministre il est très difficile de comprendre que des personnes avec des convictions différentes peuvent évoluer ensemble dans le même régime.

Monsieur le ministre votre mission était de ramener la justice au Mali que le peuple a vraiment besoin et qui serait la base fondamentale de notre république.

Monsieur le ministre le peuple malien à besoin de vous pour le concret et non pour des superstitions, des arrestations sans suite, des droits des pauvres confisqués.

Monsieur le ministre il est très important pour votre carrière professionnelle, de relever le défi que vous avez promis au peuple malien. qu'elle est la solution que vous proposez pour la situation actuelle des écoles maliennes ? C'est dommage que vous ne proposez pas mieux. Vive le Mali, vive la génération CONSCIENTE.



## Forces Armées Maliennes



Le premier responsable de Kidal au camp 1

Le gouverneur de la région de Kidal, Sidi Mohamed Ag Icharach, accompagné des éléments de la commission de sensibilisation du MOC, s'est rendu au camp Général Abdoulaye Soumaré. Il était venu s'enquérir des conditions de vie et de travail des militaires engagés dans le bataillon des FAMa reconstituées déployées dans la ville de Kidal.

Le gouverneur a annoncé que le redéploiement de l'Armée malienne est un processus qui doit s'effectuer dans le plus grand calme. Selon lui, il urge que l'Etat soit sur toute l'étendue de la région pour sécuriser les populations et assurer la défense de l'intégrité du territoire national. En outre le gouverneur Sidi Mohamed Ag Icharach prévient que des sensibilisations sont en cours afin que les gens sachent que l'Armée n'est pas une force d'occupation, mais plutôt une Armée qui est composée de tous les fils du pays. C'est pourquoi, il n'y a aucune raison que la population soit effrayée par sa présence, a-t-il précisé. Au nom de la commission de sensibilisation du MOC, le lieutenant-colonel Mohamed Ould Issa rassure que la sensibilisation de la population kidaloise sur le retour des FAMa dans la ville se passe bien et conformément à l'accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger.



## Elhadj Djimé Kanté



Je ne peux vous dire pourquoi mais en écoutant le prêcheur Bandjougou, mes yeux se sont remplis de larmes.

Ehhh Maliba !!!!!

## Primature du Mali



Forum Bamako digital days: Dr Boubou Cissé lance la 1ère édition.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé, a au nom du Président de la République, S.E.M. Ibrahim Bou-

bacar Keïta, présidé ce mardi 18 février 2020, la première édition du forum Bamako Digital Days. C'était au Centre international de Conférences de Bamako (CICB).

Dans son intervention, la ministre de l'Economie numérique et de la Prospective, Mme Kamissa Camara, a rappelé que son département a initié de nombreuses actions dont les « Vendredis Tech ou Tech Fridays, qui ont connu un franc succès auprès des jeunes entrepreneurs. Cette belle réussite a notamment poussé à organiser une édition spéciale réservée uniquement aux jeunes des régions, qui se tiendra le vendredi 27 mars 2020.

Mme Camara a également déclaré que « le secteur du numérique au Mali aujourd'hui, c'est un ensemble de plateformes permettant de dématérialiser toute l'administration; qu'il s'agisse d'une simple gestion de courriers ou d'opérations plus complexes telles que les passations de marchés en consultations restreintes. Ce sont également 31 nouvelles localités connectées dans le cadre de la stratégie d'accès universel, 9000 kilomètres de fibre optique installés et enfin un écosystème de l'entrepreneuriat numérique qui fait montre d'un dynamisme jamais enregistré auparavant. »

A la fin de la cérémonie, le Premier ministre a effectué une visite des stands à l'issue de laquelle il a accordé une interview à la presse. Occasion pour lui de rappeler que le Président de la République a inscrit son mandat sous le signe de la jeunesse. Une jeunesse qui constitue à ce jour la majorité de l'écosystème du numérique dans le monde.

Dr Boubou Cissé a aussi rappelé que le Gouvernement a adopté le

projet Mali numérique qui prévoit de nombreuses mesures telles que le maillage de la majorité du territoire malien en fibre optique, la mise à la disposition des Start-up d'un fonds d'amorçage annuel dans le cadre de l'application de la loi sur les star-up. Cela pour leur permettre de prototyper et breveter leurs innovations, et assurer la mise en oeuvre de la Stratégie d'Accès Universel de façon optimale, afin que la couverture réseau ne soit plus une inquiétude pour les populations dans les zones les plus reculées.

Le Premier ministre a enfin fait part du soutien du Président de la République et celui du gouvernement à toutes les initiatives visant à favoriser un environnement propice au développement des start-up maliennes.



Je fais des merveilles avec si peu

CHAQUE FEMME EST UNE ETOILE

## Ministère de l'administration Territoriale: Dote Ménaka et Gao en infrastructures



La cérémonie d'ouverture des travaux de la deuxième session du Comité de pilotage conjoint du programme de stabilisation à Ménaka et celui de réhabilitation des routes rurales de Gao s'est tenue hier. Elle a enregistré la présence du représentant du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Moussa Bilal, et de la représentante de l'Ambassadeur d'Allemagne au Mali, Silvia Paschke.

Le programme de stabilisation à Ménaka est financé à hauteur de 10 millions d'euro (soit 659 570 000 FCFA), quant au programme de réhabilitation des routes rurales à un coût de 10 300 000 dont 10 millions au compte de la KfW et 300 000 euros de fonds propres des ONG internationales WHH et ACTEC (soit au total 6 756 357 100 FCFA). Ces programmes ont officiellement démarré leurs activités, le 1er décembre 2017 pour le PSM et le 1er novembre 2017 pour « Pistes pour la paix ».

L'objectif visé est de contribuer à la réhabilitation de la région de Gao par la réhabilitation et la construction de routes rurales et d'autres infrastructures économiques et sociales en haute intensité de la main-d'œuvre (HIMO) pour la création d'emplois et de revenus pour la population locale.

Ces travaux concernent la finalisation de la piste de Taboye dans le cercle de Bourem et le renforcement des capacités des entreprises locales en construction et la réalisation des infrastructures socio-économiques de base.

La diplomate allemande, Silvia Paschke se réjouit de la construction de la piste de Taboye de 4,9 km et des infrastructures marchandes. Pour elle, ce programme de stabilisation à Ménaka a réalisé la reconstruction et l'équipement de l'école Ménaka V et du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Ménaka. Ces deux infrastructures contribuent substantiellement à l'éducation des enfants dans la région, a-t-elle assuré. Au-delà de ces projets pilotes, dira Silvia Paschke, d'autres infrastructures sont prévues.

Par ailleurs, le représentant du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Moussa Bilal, a salué l'engagement du peuple et du Gouvernement allemand pour son appui dans ses efforts de stabilisation des régions du Nord.

■ Ibrahim Sanogo

## Primature : Des parlementaires saoudiens reçus par le chef du gouvernement malien



Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération entre les deux pays. Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a reçu, hier à la Primature, une délégation de députés saoudiens (membres du groupe parlementaire d'amitié Mali-Arabie saoudite) conduite par son président, son Altesse Dr Khalid Al-Saoud.

Les parlementaires saoudiens étaient accompagnés par leurs collègues maliens, à savoir Abdoul Galil Mansour Haïdara, Mme Haïdara Aïssata Cissé et d'autres députés membres de ce groupe d'amitié.

Après avoir accueilli ses hôtes du jour, Dr Boubou Cissé a indiqué que cette visite de la délégation saoudienne était une marque d'amitié et de confiance à l'endroit de notre pays.

À la fin de l'audience, le chef de la délégation saoudienne a remercié le Premier ministre pour son accueil chaleureux. « Nous avons échangé avec lui sur les questions relatives au renforcement de la coopération entre le Royaume d'Arabie saoudite et le Mali. Nous avons également exposé au chef du gouvernement, les résultats de nos discussions avec le président de l'Assemblée nationale du Mali ainsi qu'avec les membres du groupe d'amitié Mali-Arabie saoudite du Parlement malien », a indiqué son Altesse Dr Khalid Al-Saoud. Il a assuré que les parlementaires des deux pays vont œuvrer ensemble en vue de renforcer ces relations.

Pour sa part, la vice-présidente du groupe parlementaire d'amitié Mali-Arabie saoudite à l'Assemblée nationale, Mme Haïdara Aïssata Cissé, a précisé que cette visite des collègues parlementaires saoudiens a pour but de renforcer les relations entre les deux peuples. Pour elle, quelles que soient les décisions prises par l'exécutif, il faut l'accompagnement des Parlements des deux peuples.

La députée de Bourem a également noté que lors des échanges, le Premier ministre a salué cette invitation des parlementaires saoudiens au Mali.

« Nos camarades de l'Arabie saoudite sont très sensibles à la situation qui prévaut au Mali. Ils sont en train de nous accompagner sur le plan financier, mais on a aussi besoin de leur accompagnement sur le plan moral », a-t-elle dit.

■ Dieudonné DIAMA

## Affaire Bandjougou Doumbia : Le prêcheur est déféré à la prison centrale de Bamako



**S**uite à son interpellation, le lundi 17 février, par la Brigade d'investigations judiciaires (BIJ), le prêcheur Bandjougou Doumbia a été déféré, hier dans la soirée, à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, après avoir fait l'objet d'un mandat de dépôt.

Dans une vidéo, qui a suscité un vif émoi sur les réseaux sociaux, on le voit proférer des menaces de mort contre le président IBK et sa famille. Il y déclare notamment : « Nous ne souhaitons pas qu'une crise éclate à Bamako mais si jamais elle éclate, nous vous retrouverons et vous trancherons la gorge ».

Il déclare, par ailleurs, ce qui suit : « Amadou Koufa et ses hommes sont plus respectés que l'Etat malien au Centre. Ils sont plus craints et respectés que les autorités maliennes sur place. Aujourd'hui, dans le Centre, les populations ont plus de respect et de considération pour les terroristes. Elles se sentent plus protégées par ces derniers que l'Etat malien ». Et d'ajouter : « Nous préférons Amadou Koufa à IBK ».

Le prêcheur a tenu ces propos, le dimanche 16 février, lors d'un meeting de protestation des habitants de Tabacoro, menacés d'expulsion de leur site d'habitation au profit de l'érection de logements sociaux.

Au cours de la même rencontre, il avait décrié l'incapacité des autorités à redresser le tort fait à un citoyen dont on avait volé les bœufs à Mopti. Une situation, d'après lui, que les hommes de Amadou Koufa, sollicités en dernière instance par le citoyen en question, ont pu régler rapidement. Pour l'heure, les Associations islamiques n'ont pas réagi à son arrestation et à sa mise sous verrou.

## Lutte antiterroriste au Mali : Amadou Koufa sous pression

**D**ans une note interne datée du 3 février, les analystes de la MINUSMA s'inquiètent de l'émergence dans la région de Nampala (centre du Mali) d'un nouveau groupe djihadiste, qui a prêté allégeance à l'Etat Islamique quelques jours plus tôt et a revendiqué la double attaque du 30 janvier contre des postes militaires à Sarkala. Il serait notamment composé de combattants peuls qui faisaient jusque-là partie de la katiba Macina d'Amadou Koufa, affiliée au groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM). D'autres ex-fidèles de Koufa auraient également quitté récemment cette katiba pour se rapprocher de la mouvance de l'Etat Islamique au grand Sahara (EIGS) d'Abou Walid

## Lutte contre le terrorisme : Trois "chefs terroristes étrangers" capturés, plusieurs autres tués par les FAMA, dans la localité de Somadougou



**L**a bonne nouvelle est tombée hier mardi, 18 février 2020, dans la journée ! Les FAMA ont traqué, selon des sources sécuritaires, plusieurs terroristes dont des « chefs terroristes étrangers », tué certains, saisi des armes et en détruit d'autres. C'était dans la localité de Somadougou. Les FAMA ont enregistré une grande victoire contre les forces du mal hier, dans la localité de Somadougou, dans la région de Mopti. En effet, selon des sources sécuritaires, l'opération aérienne a permis aux forces armées maliennes de mettre la main sur plusieurs terroristes et d'abattre d'autres. «Tôt ce matin du mardi 18 février 2020, les FAMA traquent les terroristes dans le secteur de Somadougou dans la région de Mopti. Les hélicos FAMA mènent des frappes aériennes avec précision aux alentours de Somadougou jusque dans le village de Diallo, route de Bankass », a-t-on précisé sur la page facebook des FAMA. Parlant du résultat de ladite opération, on précise : « "3 CHEFS TERRORISTES ÉTRANGERS" ont été capturés ; plusieurs terroristes ont été tués, des armes ont été abandonnées, d'autres détruites ».

Joint par téléphone, le chef de la DIRPA, le Colonel Diaran Koné, a précisé que le ratissage était encore en cours. « C'est après le ratissage qu'on pourra donner le bilan réel. Pour le moment, nous nous en tenons à ce qui a été donné », a-t-il expliqué avant de rassurer que les FAMA se battraient pour la sécurité des personnes et de leurs biens partout dans ce pays.

■ B. Guindo



Al-Sahraoui. Ils reprochent à Koufa son inféodation à Iyad Ag Ghaly, la manière dont il répartit les butins de guerre et sa gestion des questions foncières

## Cambriolage d'une boutique de vente de bouteilles de chicha et dérivés : Les auteurs dans le filet du Commissariat de police du 9ème Arrondissement



**D**ans le cadre de la mise en œuvre de la Décision N°0132/MCIV-Bko portant interdiction de la consommation du narguilé (Chicha) et du Tramadol et produits assimilés frauduleux en Commune IV du District de Bamako, les limiers du Commissariat de police du 9ème Arrondissement, dirigé par le Commissaire Principal de police Ténimba Sangaré, viennent de mettre le grappin sur deux individus en possession des bouteilles de chicha et accessoires qui seraient, selon les premières informations fournies par les enquêteurs, le butin d'un cambriolage. Selon les enquêteurs, le jeudi 30 janvier 2020 aux environs de 4 heures du matin, les éléments du Commissariat de police du 9ème Arrondissement ont été alertés par des dénonciateurs anonymes du cambriolage, par des individus armés, d'une boutique de vente de bouteilles de chicha et dérivés. Ainsi, une équipe de patrouille conduite par le Commissaire adjoint, le Commissaire de police Boubacar Doumbia, s'est immédiatement rendue sur les lieux. Les braves hommes de cette équipe ont été accueillis par les tirs nourris par les cambrioleurs. Toujours selon nos sources, après une violente riposte, les cambrioleurs ont préféré prendre la poudre d'escampette. C'est ainsi qu'une enquête a été diligentée par la Brigade de Recherches conduite par l'intrépide Lieutenant de police Mady Bagayoko, qui a mis en branle son puissant réseau d'informateurs. Et de poursuivre que sur dénonciation, le lundi 3 février dernier, aux environs de 18 heures, deux individus, dont un de nationalité guinéenne, ont été interpellés en possession des bouteilles de chicha et accessoires et produits (narguilé). Interrogés sommairement, ils ont déclaré les avoir achetés sur le "black-market". Pour confondre les deux individus, la propriétaire de la boutique cambriolée, qui a été mise à contribution, a formellement identifié lesdites bouteilles comme étant les biens soustraits dans sa boutique. Les deux individus méditent désormais sur leur sort dans l'une des geôles de la Maison Centrale d'Arrêt (MCA).

■ **Mama PAGA**

## Kidal : Le PM Boubou Cissé attendu ce 2 mars



**L**e Premier ministre, Dr. Boubou Cissé, nous l'écrivions dans une de nos précédentes parutions, malgré des circonstances souvent très difficiles, et pas évidentes, imprime, petit à petit, sa marque à la gestion de l'Etat. Il redéploie, ne serait-ce que de manière timide, l'administration sur le territoire et est parvenu, avec le président de la République et d'autres acteurs, à installer les FAMA à Kidal. Annoncé une première fois avant d'être reporté sine die, la visite du Premier ministre à Kidal aura, finalement, lieu en début mars. Il s'y rendra dans la foulée du retour de l'armée reconstituée et pour la mise en place effective de l'administration dans la capitale de l'Adrar des Ifoghas. Lors de ce séjour, le Premier ministre Dr. Boubou Cissé, qui sera accompagné de plusieurs ministres et autres responsables, d'élus du Nord, de responsables de la Minusma et d'autres diplomates, échangera avec les populations de Kidal, les cadres présents dans la ville et certains responsables des mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. Il fera le point du retour de l'Administration, procédera au lancement de certains projets, visitera le bataillon de l'armée nationale reconstituée et fera le point de la mise en œuvre de l'Accord en termes de mise en place d'infrastructures et d'institutions sur place. Ce déplacement de Dr. Boubou Cissé est, faut-il le rappeler, attendu impatientement par les populations de la capitale de l'Adrar des Ifoghas et l'ensemble des Maliens, qui n'ont pas un excellent souvenir de certaines antérieures visites primatoriales. La plus mouvementée ayant été celle de Moussa Mara. Elle a coûté, faut-il le rappeler, la vie à plusieurs cadres, soldats et officiers maliens.

**WESTERN  
UNION**

**WU** SM

## Contrôle Technique : Le bémol pour les femmes

Elle représente 4%, des clients des femmes qui viennent passer la visite technique avec leurs véhicules. Cependant, il suffit de faire un tour dans la ville pour se rendre compte que sur les 100 véhicules qui passent, les 90 sont pour les femmes. Ainsi donc pour encourager la présence de ces dernières au contrôle technique, la Direction du Mali Système Technique (MTS) a initié une certaine mesure pour permettre à ces femmes de ne plus perdre de temps, pour la visite technique de leur véhicule. Surtout que la plupart des usagers évoque le manque de temps pour expliquer leur non passage au contrôle technique. Tous les véhicules sont assujettis au contrôle sauf le parc présidentiel et ministériel, les véhicules diplomatiques ainsi que ceux de l'armée et ceux dont l'âge ne dépasse pas 3 ans. Il peut être considéré comme un acte civique qui favorise la sécurité routière. Car le non passage des véhicules au contrôle technique constitue le deuxième facteur des accidents de la circulation au Mali après la vitesse excessive.

Maïmouna NIANG de souligner lors de la visite technique de son véhicule : « ce matin je suis satisfaite de l'accueil parce que dès que je suis arrivée on a pris ma voiture en charge. C'est vite fait Dieu merci ! Je demande à toutes les femmes qui ont une voiture de venir elle-même passer la visite technique car ça nous permet de comprendre le processus et d'entretenir sa voiture. C'est comme la médecine chez les humains ». Et pour cette année 2020, la réunion annuelle des transports a inscrit le contrôle technique parmi les axes principaux du secteur des transports et a révélé qu'actuellement le parc automobile de Bamako compte 400 000 véhicules et seulement 218 000 véhicules ont été en-



registrés au contrôle technique, donc un taux de motorisation faible de la ville. Si la gérante adjointe du MTS, Touré Adam Diawara, propose aux usagers de décaler les jours de visite technique pour la simple raison que la visite technique certes est difficile, que ça fait peur, mais il est préférable de choisir des heures de moins forte affluence. En décalant votre visite vous serez vraiment à l'aise et avez l'occasion de suivre le processus via les vitres installés pour la circonstance, dira la gérante adjointe.

Quant au représentant de la direction, Assim Diawara, il rassure les femmes qui hésitent ou qui ont peur, car au-delà des mesures prises pour les véhicules prioritaires, un système a été mis en place pour permettre aux femmes de venir passer facilement le contrôle technique de leur véhicule. Car quand une femme vient au volant de sa voiture, un personnel est en place pour prendre directement en charge les cas féminins afin que les femmes ne fassent pas le rang ou qu'elle suive la file, dira-t-il.

■ **Andiè Adama DARA**

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

# Crise Scolaire : Les enseignants dénoncent la mauvaise foi du gouvernement

Les enseignants de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 étaient face à la presse, mardi 18 février 2020. Le point de blocage a été largement débattu par les conférenciers. En dépit de cela, ils se disent ouverts au dialogue pour décrire l'atmosphère très tendue entre les deux parties.



**A**u cours de la rencontre avec le PM, il a été question de l'augmentation des 20% dont doivent bénéficier les enseignants régis par la Loi N°2018-007 du 16 janvier 2018, Portant Statut du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Education préscolaire et spéciale suite à la valorisation de la grille annexée au Statut général. Répondant aux questions des journalistes relatives à la médiation de Chérif Ousmane Madani Haïdara, Sambou Fofana a d'abord remercié le Guide pour son esprit patriotique. Selon lui, le Cherif a dit que le PM se dit disposé à appliquer l'article 39 à condition que les enseignants renoncent aux rappels. « Ces propos constituent une note d'espoir pour une sortie définitive de cette crise scolaire qui a perturbé le bon déroulement des cours ». Sur l'application du fameux article 39, le porte-parole, Adama Fomba, dira que dans le souci d'éviter à notre système éducatif une nouvelle crise scolaire, les syndicats avaient privilégié une démarche pédagogique. Mais malheureusement, le gouvernement n'a pas voulu les accompagner pour donner à l'école malienne son

lustre d'antan. Toutes choses qui justifient les séries de grèves.

Sur la question, le chef du Gouvernement a reconnu la pertinence du point et s'est dit déterminé à honorer l'engagement de l'Etat car, l'augmentation est prévue par une loi et le gouvernement n'a d'autre choix que de l'appliquer.

Ainsi, il s'engage à appliquer le point avant la fin de l'année 2020. Une commission composée des syndicats, du ministre délégué chargé du budget et du Bureau Central des Soldes sera mise en place afin de travailler sur la question.

Tout au long des travaux, la partie gouvernementale a mis l'accent sur la situation sécuritaire et financière du pays, le nombre élevé des enseignants tout en insistant sur la non soutenabilité budgétaire de la demande des syndicats.

Ainsi, le gouvernement a maintenu sa proposition faite lors des travaux tenus en novembre 2019 c'est à dire octroyer un indice plafond de 1100 en 2020 et de 1200 en 2021.

A toutes ces propositions, les syndicats ont opposé les arguments selon lesquels, on ne

négoce pas une loi ; et la question sécuritaire, financière et l'effectif des enseignants ne sauront être des arguments pour ne pas appliquer une loi. Pour eux, le gouvernement veut faire une application parcellaire de cette loi. Toujours selon lui, la proposition du gouvernement est estimée à 3,77% comparativement aux informations relayées sur les réseaux sociaux. Le gouvernement propose aux enseignants 1100 c'est une augmentation de 40 points soit une différence de 172 points en 2019.

Le gouvernement est dans la dynamique de ramener les enseignants de façon subtile dans le statut général et de leur faire perdre les acquis syndicaux obtenus depuis 2018, ce qui est inacceptable.

Toujours, selon lui, la proposition du gouvernement est estimée à 3,77% comparativement aux informations relayées sur les réseaux sociaux. Le gouvernement propose aux enseignants 1100 c'est une augmentation de 40 points soit une différence de 172 points en 2019.

■ Ibrahim Sanogo





## Communiqué du conseil des ministres du mercredi, 19 février 2020

**L**e Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi, 19 février 2020 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu une communication.

### AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

#### AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant modification du Décret

n°09-687/P-RM du 29 décembre 2009 fixant les taux de redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public, des produits des ventes des dossiers d'Appels d'Offres versés à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et des délégations de Service public et des frais d'enregistrement des recours non juridictionnels.

L'Autorité de Régulation des Marchés publics et des délégations de Service public est une autorité administrative indépendante créée par la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008 ayant pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de service public en vue d'en accroître la transparence et l'efficacité. Elle perçoit à ce titre la redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public dont les taux sont fixés par décret pris en Conseil des Ministres. Le projet de décret adopté modifie la base de

prélèvement de cette redevance. Son adoption permettra entre autres de rétablir l'équilibre financier de l'Autorité.

#### AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

Sur le rapport du ministre de l'Intégration africaine, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'ordonnance portant création du Centre national pour la Coordination du Mécanisme d'Alerte précoce et de Réponse aux Risques.

La 45ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 14 juillet 2014 à Accra au Ghana, a recommandé la création, dans chaque Etat membre, d'un mécanisme d'alerte précoce pour gérer et régler les conflits locaux de faible intensité et renforcer l'architecture de paix et de sécurité.

Le Règlement communautaire relatif à la mise en place de mécanismes nationaux d'Alerte précoce et de Réponse aux Risques de la CEDEAO prévoit un Centre national de coordination dans chaque Etat membre.

Dans ce cadre, le Gouvernement avait institué auprès du Premier ministre par Décret n°2016-006/PM-RM du 15 janvier 2016, modifié, le Mécanisme national d'Alerte précoce et de Réponse aux Risques.

L'adoption du présent projet d'ordonnance vise à harmoniser le statut du centre avec les engagements communautaires.

## **AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT**

Sur le rapport du ministre des Infrastructures et de l'Équipement, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant le cadre organique de la Cellule d'Exécution des Travaux routiers d'Urgence (CETRU).

La CETRU a pour mission :

l'exécution des travaux d'entretien routier et d'aménagement nécessaires ;

la réparation des dommages causés aux routes et aux ouvrages d'art par les intempéries et les calamités.

Le projet de décret adopté vise à doter, pour les cinq (05) prochaines années, la Cellule en personnel nécessaire pour l'exécution de ses missions.

## **AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

## **AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Abidjan :

Monsieur El Boukhari BEN ESSAYOUTI, Professeur Principal de l'Enseignement secondaire.

## **AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION**

Chargé de Mission :

Madame CISSE Oumou Ahmar Boubacar TRAORE, Spécialiste en Genre.

## **AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Conseiller technique :

Monsieur Hamidou MORBA, Maître-Assistant. Directeur National de l'Enseignement Normal: Monsieur Amidou Issoufi MAIGA, Professeur de l'Enseignement Supérieur.

## **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte :

Madame KANOUTE Fatoumata KONE, Ingénieur des Eaux et Forêts.

## **AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Directeur National de l'Emploi :

Monsieur Mohamed Abdoulahi CHEIBANI, Ingénieur de la Statistique.

## **AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS**

## **AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE URBAINE**

Sur le rapport du ministre des Transports et de la Mobilité urbaine, le Conseil des Ministres a pris acte de la Stratégie nationale de la Sé-

curité routière 2020-2029 et son Plan d'Actions 2020-2024.

Les questions liées à la sécurité routière touchent toutes les couches sociales et constituent une préoccupation majeure aussi bien pour les usagers que pour les pouvoirs publics. En dépit des actions engagées par le Gouvernement notamment la formation des acteurs et la sensibilisation des usagers de la route, les accidents de la circulation routière ont pris une ampleur préoccupante occasionnant fréquemment des pertes en vies humaines.

C'est dans ce contexte que la Stratégie nationale de la Sécurité routière est élaborée. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte africaine sur la sécurité routière approuvée par la 26ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenue le 31 janvier 2016 à Addis-Abeba.

L'objectif visé par la Stratégie nationale de la Sécurité routière est de réduire le taux de mortalité des accidents de la route de 50% à l'horizon 2029.

La présente stratégie est assortie d'un premier plan d'actions 2020-2024 déclinées dans les axes stratégiques ci-après :

la sécurisation des 2 et 3 roues motorisées ;

la sécurité des piétons ;

la réduction des accidents des véhicules légers ;

le renforcement de la sécurité des usagers âgés de 15 à 34 ans ;

la sécurisation du transport professionnel.

Bamako, le 19 février 2020

**Le Secrétaire général du Gouvernement,  
Madame SANOGO Aminata MALLE  
Commandeur de l'Ordre national**



## Diplomatie parlementaire et religieuse : Le Président du Conseil consultatif saoudien chez le ministre Thierno



**E**n marge de sa visite au Mali, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, le Président du Conseil consultatif du Royaume d'Arabie Saoudite, Son Altesse le Prince Docteur Khaled Bin Abdulah AL-SAOUD, a rendu visite au ministre des Affaires religieuses et du Culte, M. Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO. C'était, hier mardi, dans les locaux dudit Département, sis à la Cité Administrative de Bamako, en présence de l'Ambassadeur saoudien au Mali, Son Excellence Nahid AL-HARBI, et de l'honorable Mme HAIDARA Aïchata CISSE dite CHATO, du groupe parlementaire Mali-Arabie Saoudite. Au cours de cette audience, le ministre DIALLO et le Président Khaled Bin Abdulah AL-SAOUD ont exploré ensemble les voies et moyens per-

mettant au Mali et à l'Arabie Saoudite de « **nouer un partenariat privilégié** » et de « **cheminer ensemble** » dans le cadre de la diplomatie religieuse, à travers une coopération plus accrue.

En d'autres termes, il s'agit de travailler pour asseoir davantage « **une culture islamique de paix, de dialogue et de développement** », celle qui prône « **le respect de la vie et l'amour de son prochain** », aux antipodes du terrorisme et de l'extrémisme violent.

« **Nous sommes prêts à aider le Mali pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent** », a promis le Président Khaled Bin Abdulah AL-SAOUD, par ailleurs Président du groupe parlementaire d'amitié Mali-Arabie Saoudite, avant d'affirmer que «

le sort du Mali est également celui de l'Arabie Saoudite », en référence à la grave crise sécuritaire à laquelle notre pays est confronté depuis quelques années.

Car, a-t-il justifié, « **le Mali est réputé pour avoir une longue histoire islamique** ».

Il s'est, ainsi, réjoui de l'amitié entre le Président Ibrahim Boubacar KEITA et Sa Majesté le Roi Salman Ben Abdel Aziz AL-SAOUD, les deux personnalités ayant la même foi islamique et portant, de ce fait, beaucoup d'estime et de considération l'une pour l'autre.

Aussi, son pays, à travers le Conseil consultatif qu'il préside, entend-il « **étudier les voies et moyens visant à aider le Mali** », en puisant dans le « **Fonds pour le Développement** » que le Royaume d'Arabie Saoudite a mis en place, en appui aux pays musulmans et aux personnes vulnérables à travers le monde.

A son tour, le ministre DIALLO a salué le Président Khaled Bin Abdulah AL-SAOUD pour sa visite de courtoisie et la sollicitude dont il fait montre à l'endroit de notre pays, le Mali, qui est « **une vieille terre d'islam de longue date** » et qui demeure résolument engagé dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le soutien et l'accompagnement de votre pays sont les bienvenus dans le cadre de cette lutte et cela ne surprend guère parce que l'Arabie Saoudite est « **la Maison commune de tous les musulmans** » ; mais aussi, parce que le Mali et l'Arabie Saoudite « **ont un destin commun face au terrorisme, dont le mal mérite d'être combattu à la racine** », a-t-il plaidé en substance.

La meilleure manière de mener cette lutte, est convaincu le ministre DIALLO, « **est de combattre l'analphabétisme et l'obscurantisme, mais également, la misère et la pensée unique** », qui sont des terreaux favorables à ce prosélytisme morbide et mortifère. Ce combat peut et doit être gagné parce que, a-t-il martelé, « **les nations musulmanes ne sont pas des pays de pauvres** ».

A signaler que la délégation parlementaire saoudienne séjourne dans notre pays, du 16 au 20 février 2020, sur invitation du Président de l'Assemblée nationale du Mali, l'honorable Isaak SIDIBE, et à l'initiative du Groupe d'amitié Mali-Arabie Saoudite au sein de l'hémicycle de Bagdadaji.

■ Source : CCOM/MARC

# Plateforme Contre la Corruption et le Chômage : Salif Traoré n'est plus capable d'assurer la sécurité des Maliens

La Plateforme contre la corruption et le chômage en collaboration avec la Coalition nationale de la police au Mali a animé une conférence de presse le 17 Février 2020. La rencontre s'articulait autour de deux axes : il s'agissait d'abord de dénoncer la non régularisation du cas des 119 diplômés de la police conformément au décret N 06-053 PRM du 6 février 2006 et d'annoncer la tenue d'un sit-in devant le ministère de la Sécurité ce vendredi, 21 février 2020, pour réclamer la régularisation de ces 119 diplômés. Et le second cas portait sur la crise scolaire avec une marche pacifique qui sera organisée de la Place de l'Indépendance au Monument de la Paix le 28 février 2020.

**A** l'entame de ses propos, le président de la PCC Clément Dembélé a affirmé que « la situation que connaît le Mali n'est plus à décrire. L'insécurité ne cesse de grandir de part et d'autres. Le Général de division Salif Traoré, ministre de la Sécurité et de la Protection civile, n'est plus capable d'assurer la sécurité des Maliens. Qu'il démissionne et laisse la place à une personne plus compétente ».

Aux dires de Clément, le général Salif n'arrive même pas à régulariser le cas des 119 diplômés au sein de la police. Par ailleurs, il a regretté le fait qu'il y ait eu une seconde attaque à Ogossagou.

Selon l'adjudant Souleymane Sanogo représentant de la Coalition nationale de la police au Mali : « le but de notre coalition est de défendre les intérêts généraux et moraux des policiers sur toute l'étendue du territoire malien. Nous en tant que syndicaliste, nous sommes décidés à ce que le peuple malien sache qu'il existe une injustice flagrante au sein de la police. Il s'agit de la non régularisation des 119 diplômés conformément au décret «N 06-053 PRM du 6 Février 2006».

Pour Sanogo, toute personne qui souhaite lutter contre l'injustice doit se joindre au Pr Clément Dembélé président de la Plateforme contre la corruption et le chômage (PCC). « Et que si nous devons lutter contre la corruption, nous devons aussi lutter contre l'injustice sociale au sein de nos différents services ».

« Le collectif des 119 diplômés nous a fait

**appel en tant que syndicaliste et a fait appel à la PCC pour expliquer et informer l'opinion nationale et internationale de l'injustice que subissent ces 119 diplômés au sein de la police».**

Pour répondre à la question de l'injustice, le représentant de la Coalition nationale de la police dira que « Concernant les 119 diplômés, il existe une base juridique. Il s'agit du décret N 06-053 PRM du 6 Février 2006 pris par l'ancien président du Mali Amadou Toumani Touré.

**« A l'époque, Sadio Gassama était ministre de la sécurité intérieur et de la protection civile. Le décret dit en son article 47 : Les policiers détenteurs de maîtrise, Deug doivent être recensés, rentrés à l'école nationale de la police par vague successivement pour suivre une formation d'élèves inspecteurs. Aujourd'hui officier et élève commissaire de police doivent sortir avec le galon de commissaire».**

Il poursuit en disant que le ministre Sadio Gassama a appliqué ce décret conformément à l'article 47, qu'il a mis certains policiers dans leur droit.

**« Etant donné que l'administration est une continuité, l'application de cette loi 47 ne devrait souffrir d'aucune lourdeur administrative. La cour suprême ayant vu que le décret n'avait pas été appliqué a rendu un jugement en faveur des requérants. Certains policiers ont été mis dans leur droit. Ils ont suivi la formation à l'école nationale de la police et sont présentement en fonction »,** explique Sanogo.



A ses dires, le reste de ces policiers dont le cas n'a pas été réglé sont toujours bloqués au niveau de la Cour suprême du Mali. Par malheur, il a dit que l'administration voyant le décret N 06-053 PRM du 6 Février 2006 a pris un autre décret qui est le décret N 07-93 du 14 Octobre 2016 pour abroger le décret 06-053 PRM du 6 Février 2006.

Pour lui, « lorsqu'il existe un contentieux entre deux personnes, la loi ne doit pas rétroagir. Comme par miracle, l'administration dit que la loi doit rétroagir sur ces décisions antérieures au niveau de la Cour suprême ». Ce qui constitue une injustice flagrante selon le collectif des 119 diplômés au sein de la police et selon les membres de la coalition de la police nationale du Mali.

Le second cas de cette rencontre était sur la crise scolaire.

Pour Clément Dembélé président de la PCC « si la négociation entre le gouvernement et les enseignants n'aboutit pas, nous peuple malien allons prendre le destin de notre école en main. J'invite tout le peuple malien de sortir massivement le vendredi 28 février 2020 pour une marche pacifique afin de demander au gouvernement de mettre les enseignants dans leur droit pour que nos enfants puissent rejoindre les salles de classe. Je demande aux écoles privées de fermer les classes pour nous rejoindre également ».

■ Ibrahim Sanogo

## Pour fraude commerciale : Le gérant de la station Shell Vivo Energy condamné à 6 mois d'emprisonnement

**L**e procès opposant l'Association Libre des Consommateurs Maliens (ALCOM) à la société Shell Vivo Energy « pour fraude commerciale » au Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako a connu son épilogue. Dans son audience d'hier, le tribunal a condamné à 6 mois d'emprisonnement et au paiement d'une amende de 10 millions de francs CFA, le gérant de la station Shell Vivo Energy sis au Quartier du Fleuve, « auteur » de ladite fraude. Non satisfait par la décision du tribunal, parce qu'estimant que c'est la société en question qui devrait être incriminée et non le gérant, l'avocat de l'ALCOM fera appel.

L'Association Libre des Consommateurs Maliens a vaincu la société Shell Vivo Energy au Tribunal de Grande Instance de la Commune III pour « fraude commerciale ». Mais son avocat, Me Mohamed Ali Bathily, n'est pas satis-

fait du verdict du tribunal. En effet, le tribunal a, dans son délibéré, jugé le gérant de la Shell Vivo Energy sis au Quartier du Fleuve, Pobanou Yves Dembélé, « coupable de la fraude commerciale » et l'a condamné à 6 mois de prison et au paiement d'une amende de 10 millions de francs CFA. Or, pour Me Bathily, la fautive est la société Shell Vivo Energy, et non le gérant de la station.

« La décision est un peu surprenante : le tribunal a reconnu seulement le pompiste ou le gérant responsable des choses en dehors de la société Vivo Energy. Je dis que le gérant n'est pas, quand-même, propriétaire des installations, encore moins des produits qui sont distribués. Alors comment peut-on exonérer Vivo Energy de sa responsabilité civile ? Le tribunal l'a fait, mais je ne sais pas comment et pourquoi il l'a fait. Un gérant n'est pas responsable de la défection des produits que le pro-

priétaire met à sa disposition », a déclaré Me Mohamed Ali Bathily au sortir du tribunal, face à la presse.

Le tribunal a aussi jugé que l'Association Libre des Consommateurs Maliens n'était pas habilitée à déposer plainte. Même là, Me Bathily affirme ne pas être d'accord avec la décision. Il annonce un appel contre le verdict du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako. « Nous allons faire appel. Nous allons devant les juges d'appel où nous allons exposer nos points de vue, pour dire qu'on n'est pas tout à fait d'accord avec le verdict », a déclaré Me Bathily.

Il faut rappeler que tout est parti quand, le 13 juin 2019, le président de l'Association Libre des Consommateurs Maliens (ALCOM) a surpris un agent de la station Shell Vivo Energy, sise au Quartier du Fleuve, en train de livrer du carburant avec une pompe portant la vignette rouge. Il a fait constater le fait par un huissier évoluant à l'Etude d'Aïssata Zoumana N'Tji Doumbia. C'est suite à toutes ces étapes que l'Association Libre des Consommateurs Maliens (ALCOM), à travers son président, s'est constituée partie civile, et a porté plainte au niveau du Tribunal de la Commune III contre la société Shell Vivo Energy. Après plusieurs renvois, c'est hier que le tribunal a donné son verdict.

■ **Boureïma Guindo**





## Législatives 2020 au Mali : Non, le Cnid n'a pas présenté de liste à Ségou

**La cité des Balazans est le fief de Me Mountaga TALL. Il y est à chaque fois candidat aux élections législatives. Mais cette année, et contrairement à ce qu'a écrit le ministre Yaya SANGARÉ, le Président du Cnid FYT n'est pas partant pour ces législatives.**

**L**e mardi 18 février 2020, le ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions et Porte-parole du Gouvernement de la République du Mali, a publié, à 12 :49, sur sa page Twitter une information erronée. Une inexactitude malintentionnée qui contient une bourde monumentale (cf. le tweet en question en encadré). En effet, elle ciblait les seuls partis politiques et chefs de partis politiques dans le cadre de la participation aux législatives 2020. Neuf partis en tout et pour tous ont été cités.

Ce tweet pernicieux qui visait à jeter le discrédit sur ces formations politiques et leurs dirigeants commence ainsi : « Malgré les appels au report de l'élection des députés, presque tous les partis politiques ont aligné des candidats (...) ». Et il cite une liste. Ainsi pour le ministre en charge des Relations avec les Institutions, 9 sur plus de 200 partis politiques revient à « presque tous les partis politiques ». Sans oublier qu'il s'agit

de partis d'opposition.

En parlant ainsi (presque tous les partis pour 9/+200), le ministre fait preuve d'approximation à la limite du dérisoire, quant à la forme. Quant au fond, monsieur SANGARÉ fait là un lapsus

qui révèle à quel point la majorité a une peur bleue de ces formations d'opposition. C'est la hantise de Goliath qui a triché pour avoir face à David qu'il craint comme le froid.

Après avoir affirmé (très faussement) que « presque tous les partis politiques » ont aligné des participants aux législatives, il livre la liste des neuf partis politiques et les lieux où ils se seraient présentés. Parmi eux, le Cnid Faso Yiriwa Ton de Me Mountaga TALL. Il est vrai que « Bamountaga » (c'est comme cela qu'on l'appelle affectueusement et respectueusement à Ségou) s'est toujours présenté aux législatives dans sa ville natale, la ville des 4444 pieds de Balazans.

**Me TALL n'est pas candidat. Il n'a pas sa place sur cette liste.**





Mais pas cette fois ci (on verra pourquoi plus loin). Le cas fut en effet différent avec ces législatives avec lesquelles aucun malien n'est à l'aise. Personne ne sait comment elles vont finir. Le Président du Cnid n'est effectivement pas candidat pour cette législatives de mars-avril 2020. Le nom de son parti ne devrait donc jamais se retrouver dans cette liste de participation pernicieusement persiflée par légèreté, et par la volonté de plaire et d'enfoncer le petit couteau empoisonné où ça fait le plus mal.

Que le faux sur la liste (une liste Cnid à Ségou) soit délibérément inventé pour salir ou survenu par inadvertance ne change rien dans l'affaire. Quand on évolue à ce niveau de responsabilité de l'État, on ne porte pas d'accusation grave à un adversaire politique sans vérification approfondie.

L'intéressé, Me TALL, a intervenu avec tact pour

attirer l'attention du ministre, sur sa grossière erreur. Pour faire un petit signe à celui-ci pour lui montrer qu'il s'était trompé avec ces quelques mots : « Difficile de porter efficacement une parole quand on ne comprend pas le sujet ». En effet, non seulement le ministre SANGARÉ ne sait pas de quoi il parle, mais en plus, il confond les serviettes avec les torchons. C'est ainsi qu'avec pertinence, la première personne à réagir sur son Twitter lui demande si c'était le ministre ou le militant qui parlait.

### «Les conditions pour une élection sans crise postélectorale ne sont pas réunies »

En dehors de la bourde sur la liste, le ministre porte-parole pointe ce qui lui paraît comme une contradiction risible : demander le report des

élections et y participer. Sauf que la contradiction n'existe que pour ceux qui ne comprennent vraiment pas. En effet, combien de pères ont marié leur fille alors qu'ils étaient contre ce mariage ? Le PR qui est bien élu avec 55% des voix ne proclame-t-il pas : « Je suis le président de tous les ... » ? Et les 45% ne le reconnaissent-ils pas comme leur président ?

Du reste, un de ses lecteurs a commenté son tweet ainsi : « Tout le monde est unanime que les conditions nécessaires pour l'organisation d'une élection sans crise postélectorale sont loin d'être réunies ». Un autre enfonce le clou : « si vous avez refusé de reporter, ils ne peuvent pas rester assis voir notre Mali se détruire ».

Me TALL a passé une heure de temps le soir du mardi, le jour posting du tweet, avec les confrères sur les ondes de Renouveau. Il a eu l'occasion de dire qu'il n'était pas candidat et pourquoi. Il a explicité aussi les différents facteurs qui ont poussé « presque tous les partis politiques » à demander le report des législatives. Par ailleurs, la petite phrase de recadrage de Me TALL a soulevé une vague importante de réactions. Mais, le ministre porte-parole du gouvernement lui, garde toujours son tweet avec son contenu erroné. Il ne doit pas être informé ; car, sauf mépris pour eux, il ne peut pas se montrer aussi insensible aux avis de ses followers.

■ AMADOU TALL



## Pierre Buyoya sur la question sécuritaire : « De nouvelles dispositions sont prises pour endiguer l'insécurité »

Le haut représentant du Président de la Commission de l'Union africaine a animé une conférence de presse, mardi 18 février 2020. Il s'agissait pour lui d'expliquer les efforts consentis par sa structure pour le retour de la paix au Sahel en général et au Mali en particulier et les perspectives pour 2020.



**A** l'entame de ses propos, Pierre Buyoya a jeté un regard rétrospectif sur la situation de l'année 2019, au Mali. Il dira que l'année 2019 a été éprouvante pour le Sahel cela à cause de la montée en puissance du terrorisme. « **Sur le plan politique, de janvier à mai 2019, nous avons assisté à la relance des programmes du gouvernement en matière de réformes, y compris la mise en œuvre de l'accord de paix. De mai à dé-**

**cembre 2019, cette période a été consacrée essentiellement à la préparation et à l'organisation du dialogue national inclusif. Sur le plan sécuritaire, elle a été caractérisée par l'escalade de la violence sous deux aspects : le 1er semestre a été marqué par des violences communautaires qui ont fait plus de victimes que les attaques terroristes, quant au 2ème semestre, il a été marqué par les attaques**

**terroristes contre les camps ou positions militaires », a-t-il déploré.**

Mieux, il dira que la Misahel a intensifié ses actions notamment la participation aux sessions du comité de suivi de l'accord, CSA et la contribution à la relance des activités de celui-ci après l'interruption de septembre 2019 à janvier 2020, la participation aux réunions du comité politique et institutionnel.

« **Sur le plan de la sécurité, nous avons continué à soutenir les réformes du secteur de la sécurité ; en participant à l'élaboration du plan d'action en la matière. La Misahel a organisé un séminaire sur l'échange de bonnes pratiques en matière de RSS/ DDR en Afrique au mois de mars dernier. Enfin, nous avons visité régulièrement la région du centre pour se rendre compte de la situation sur terrain, et discuter avec les autorités administratives et militaires, sans oublier les associations de la société », a-t-il dit.**

En outre sur le plan régional, la Misahel a poursuivi ses efforts de relance du processus de Nouakchott, qui à titre de rappel, a comme principal objectif, la promotion de la coopération des pays de la région en matière de sécurité. Elle a continué à apporter son appui à la force multinationale mixte, FMM, qui lutte contre Boko Haram. En plus de ses activités en matière de paix et de sécurité, la Misahel a poursuivi, en collaboration avec le bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'animation de la plateforme ministérielle de coordination.

Parlant des perspectives, il soulignera que l'année 2020 sera celle de la mise en application des recommandations du dialogue national inclusif, c'est-à-dire : l'organisation des législatives, la poursuite des réformes du secteur de la sécurité, la poursuite du redéploiement de l'administration sur tout le territoire national, la relecture de certaines dispositions de l'accord de paix pour être en adéquation avec les recommandations du dialogue national inclusif. De nouvelles dispositions sont prises pour endiguer l'insécurité parmi lesquelles figurent en bonne place le redéploiement des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire malien et les initiatives pour dialoguer avec les responsables des groupes auteurs de l'insécurité. Enfin la montée en puissance de la force conjointe du G5 Sahel est perceptible.

■ IBRAHIM SANOGO



## SBM à Kokofata : “La politique doit être basée sur la confiance, la fidélité et la cohésion sociale”

L'ancien Premier ministre Soumeylou Boubèye Maiga, à la tête d'une forte délégation, s'est rendu samedi à Kokofata, une localité située à 60 Km de Kita.

Soumeylou Boubeye Maiga, depuis un certain temps, a entrepris une série de tournées à l'intérieur du pays pour rencontrer les populations afin de recueillir leurs préoccupations. C'est sur cette lancée que SBM a séjourné dans la cité de l'arachide.

Il a été accueilli à l'entrée de Kokofata par des jeunes à moto qui l'ont escorté jusque dans la cour du Groupe scolaire de la localité où une immense foule l'attendait.

Le représentant du chef du village, Fadiala Dembélé prenant la parole a souhaité la bienvenue à SBM et à toute sa délégation.

Le maire de la commune rurale de Kokofata, Demba Dembélé, au nom des maires des 3 communes a abondé dans le même sens que le chef du village. Il rappellera que Soumeylou Boubeye Maiga est le deuxième Premier ministre dans l'histoire du Mali à visiter sa localité. SBM incarne, selon lui, l'autorité d'Etat qui manque aujourd'hui au Mali. Pour lui, l'homme a fait des belles réalisations pendant son séjour à la primature.

Le président de la jeunesse communale de Kokofata a présenté une doléance relative à la construction d'un foyer des jeunes dans le village.

Quant à la présidente locale de la CAFO, Fanta Soumano, elle a sollicité au nom des femmes de Kokofata un centre multifonctionnel et un moulin moderne, afin d'amoinrir la souffrance de ces concitoyennes.

Moussa Moriké Dembélé, parlant au nom de la Société civile, dira que le problème crucial dans leur localité est le manque d'une usine, car selon lui la CMDT de Kita souffre aujourd'hui. Avant de conclure que Kokofata a besoin aujourd'hui d'électricité mais la procédure confiée

à l'AMADER piétine. Il a sollicité l'appui de l'ancien Premier ministre, afin de la diligenter.

Mme Keita Bana Koita, une candidate sur la liste ASMA dans la circonscription électorale de Kita, a pris la parole pour appeler toute la population de la localité à l'union et à la cohésion sociale.

Prenant la parole, l'ancien Premier ministre dira que sa présence à Kokofata, c'est pour renouer les liens avec la population de la localité. “ La politique est basée sur la confiance, la fidélité et la cohésion sociale” a ajouté Soumeylou Boubèye Maiga.

Notons que la visite de Soumeylou Boubeye Maiga à Kokofata a été cumulée avec la pré-

sentation des candidats de l'Alliance ASMA/CF-Adema et MPM. Il a dit confier ses trois candidats à la population de Kokofata, afin qu'elle leur apporte son soutien. Il a appelé la population à la cohésion sociale avant de lui demander de prier pour un retour définitif de la paix au Mali.

Tous les intervenants ont salué la bravoure de l'homme, un vrai commis de l'Etat qui a eu à travailler sous tous les régimes, depuis l'avènement de la démocratie au Mali.

L'ancien locataire de la primature avant de quitter la ville a rendu des visites de courtoisie au chef du village et au chef des griots de la commune rurale de Kokofata.

Sur la route, l'ancien Premier ministre a fait une escale dans la commune rurale de Tambaga où une gigantesque foule l'attendait.

A toutes les doléances à lui adressées, l'ancien locataire de la primature, a dit avoir pris note et qu'il transmettra à qui de droit toute revendication qu'il ne pourra pas résoudre. “ Il ne serait pas bon de promettre des choses irréalisables”, a affirmé SBM. Il appelle la population à l'union et à la cohésion, afin de développer leurs localités respectives.

■ SEYDOU DIAMOUTENE





## Election des députés à l'Assemblée nationale, l'Etat foule aux pieds le ratio : **Un député 60 000 habitants**

**L**e ratio de 60 000 habitants pour un député ne sera pas respecté à l'occasion des législatives du 29 mars 2020. Le parlement continuera à accueillir 147 députés comme c'est le cas depuis plus de deux décennies alors que les Maliens dépassent les 18 millions. L'Assemblée nationale du Mali est la chambre unique du parlement monocaméral. Ses membres portent le titre de députés et sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Leur nombre est fixé par une loi organique. Actuellement, il est de 147 répartis entre les cercles du Mali et les communes du District de Bamako.

Au Mali, dès la proclamation de l'indépendance, l'une des premières institutions de la République mise en place était l'Assemblée Territoriale, cette assemblée voyant le jour à la suite de l'adoption de la Loi-cadre en 1956. Avant que le pays n'accède à sa souveraineté nationale, ses représentants siégeaient à l'assemblée na-

tionale et au Sénat français. A l'issue des élections pluralistes de 1957, l'Assemblée Territoriale était constituée de 35 députés de l'Union soudanaise, section du Rassemblement démocratique africain (US-RDA), parti de Modibo Keita, et de 5 députés du Parti progressiste soudanais PSP, formation de Fily Dabo Sissoko. En 1958, l'Assemblée Territoriale fut érigée en Assemblée Constituante de la République Soudanaise qui devint l'Assemblée Législative de la République du Soudan. C'est cette Assemblée qui, par la Loi no 60-35/ALRS, proclama l'indépendance de la République soudanaise sous le nom de « République du Mali ». Après quoi, l'Assemblée Législative de la République Soudanaise changea de nom pour devenir « l'Assemblée Nationale du Mali ».

L'assemblée nationale est l'institution de la république où siègent les députés pour mener une action de contrôle sur l'action gouvernementale et pour voter des lois. Le député est l'élu d'une

circonscription qui siège à l'hémicycle et a aussi pour rôle de se mettre à l'écoute des préoccupations de ses concitoyens, de sa circonscription, d'en parler au sein de l'assemblée pour espérer la prise de décision en faveur de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Avec plus de 18 millions d'habitants, le nombre de député devrait être revu à la hausse, selon les spécialistes. De 147 parlementaires, ils devraient aller à plus de 200. Cette augmentation du nombre d'élus au Parlement vise à respecter le ratio de 60 000 habitants pour un député pour dit-on conformer la représentation nationale à la nouvelle carte administrative du pays avec la naissance de nouvelles régions et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Mais hélas !

■ DJIBRIL DIALLO

LA RENTRÉE  
LITTÉRAIRE  
DU MALI

Quand l'Afrique se raconte à elle-même et au Monde.

# RENTRÉE LITTÉRAIRE DU MALI



*Entrée libre !*

**Bamako • Sikasso • Djenné • Tombouctou**  
**18-23 février 2020**



« **PETITES HISTOIRES ET GRANDS RÉCITS** »

CAFÉS LITTÉRAIRES • LECTURES • DÉDICACES • TABLES RONDES • DÉBATS  
ATELIERS • HOMMAGES • SPECTACLES • PRIX LITTÉRAIRES 2020



[www.rentreelitterairedumali.org](http://www.rentreelitterairedumali.org)

# 12<sup>e</sup> édition de la Rentrée littéraire du Mali : Sous le signe des innovations



La cérémonie d'ouverture était riche en couleurs. «Un peuple qui lit, est un peuple qui reste debout sur le socle de ses valeurs, un peuple qui résiste et triomphe de toutes les formes d'obscurantisme». C'est par ces mots que la ministre de la Culture, Mme N'Diaye Ramatoulaye Diallo a lancé, hier au Musée national, l'ouverture officielle de la 12<sup>e</sup> édition de la Rentrée littéraire du Mali. C'était en présence de plusieurs personnalités, dont le représentant de la Délégation de l'Union européenne (UE), Salvador Franca, et du chargé d'affaires de l'ambassade de France au Mali, Didier Maze.

Cette 12<sup>e</sup> édition de la Rentrée littéraire doit prendre fin le 23 février aura lieu simultanément à Bamako, Sikasso, Djenné et Tombouctou. Le thème retenu : «Petites histoires et grands récits.» Les activités de cette rencontre qui réunit les écrivains venus de plusieurs continents sont, entre autres, les cafés littéraires, les lectures, les dédicaces, les tables rondes, les débats, les ateliers, les spec-

tacles. Ce n'est pas tout, le directeur de la Rentrée littéraire, Ibrahima Aya, a indiqué qu'il y aura également la Journée du livre, la bibliothèque de la Rentrée littéraire qui va rassembler les livres des auteurs invités et la librairie de la Rentrée littéraire. Ces innovations, expliquera-t-il, permettront d'apporter le livre à la rencontre du public.

Parlant du thème, Ibrahima Aya a espéré que la Rentrée littéraire permettra de faire des récits de la crise que vit notre pays.

Dans son allocution d'ouverture, la ministre de la Culture a rendu hommage aux partenaires nationaux et internationaux, dont les efforts conjugués, dira-t-elle, ont rendu possible l'organisation de l'évènement. Selon elle, la Rentrée littéraire a permis d'obtenir certains succès, notamment la promotion des auteurs et des œuvres. «Vous avez réussi à créer, à travers ces différentes rentrées, un espace et des moments privilégiés de débats et de questionnements sur les rêves d'hier, les réalités, bien souvent tragiques, d'aujourd'hui et les enjeux

de demain», a souligné Mme N'Diaye Ramatoulaye Diallo, avant d'exhorter tous les acteurs culturels à agir à l'unisson pour le rayonnement culturel de l'Afrique. Pour la ministre de la Culture, le monde littéraire est l'un des maillons forts des chaînes de valeurs culturelles pour l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et continentaux.

Elle rappellera que son département a mis en place une Commission nationale de réflexion sur l'élaboration de la Politique nationale du livre et de la lecture. Mme N'Diaye Ramatoulaye Diallo s'est ensuite réjouie du thème en indiquant : «Les récits nous informent, nous forment et souvent même nous transforment». Le travail littéraire, ajoutera-t-elle, constitue une ouverture sur la culture de la paix et de la compréhension mutuelle, gage de tolérance, de cohésion sociale et du vivre ensemble.

■ **MOHAMED D. DIAWARA**

## Forum de Doha : Moussa Faki dénonce la marginalisation de l'Afrique

Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union Africaine, s'est indigné, lors du Forum au Doha, du fait que le continent africain soit considéré juste comme un réservoir de matières premières, que l'Afrique soit encore le champ de bataille des intérêts des autres, que l'Afrique soit marginalisée sur les questions qui l'intéressent, que les questions africaines soient traitées ailleurs et par d'autres, que dans la gouvernance et la gestion actuelle du monde, l'Afrique ne soit pas traitée sur le même pied d'égalité que les autres malgré son poids démographique, ses immenses potentialités économiques et l'étendue de son territoire. Le diplomate africain a par la suite exposé sa vision des relations du monde avec l'Afrique.



Le président de la Commission de l'Union africaine, lors du forum, a affirmé son incompréhension face au fait que l'Afrique et l'Union Africaine soient mises à l'écart dans la résolution des questions qui la concernent. Il cite en exemple la crise libyenne. Selon lui, l'Afrique disposerait de res-

sources et de motivations nécessaires à la résolution de cette crise. Une crise qui perdure depuis presque une décennie. Et malgré l'implication des grandes puissances, la Libye continue à s'acheminer davantage vers une impasse. Le gouvernement instauré, après la mort du Colonel Mouammar Kadhafi avec l'as-

sistance de ces mêmes puissances, se dispute, dans des combats acharnés, avec un autre prétendant, le dénommé Marechal Khalifa Haftar qui a sa mainmise sur la plupart des puits de pétrole du pays et contrôle de ce qui reste encore du pays. L'ambiguïté réside dans le fait que, ce dernier se trouve être aussi appuyé, et soutenu par certaines de ces puissances. Le constat d'une volonté manifeste de faire perdurer cette situation chaotique est bien réelle.

Aujourd'hui des pourparlers inter-libyens sont mis en œuvre en vue de parvenir à un cessez le feu pour le salut de la Libye. Ces pourparlers sont initiés et organisés sur le territoire européen, sans que l'Union africaine y soit associée ou concertée. Alors que la Libye se trouve être un membre de cet organe africain.

« Ce qui est fort décourageant est ce qui se passe en Libye. Les forces internationales interviennent dans ce pays depuis 8 ans. Et depuis 8 ans, la Libye est dans le chaos total », a estimé le diplomate, avant de poursuivre : « Et l'on ne permet pas à l'organisation dont appartient la Libye, à savoir l'Union africaine, de contribuer à la solution. Le problème de la Libye se traite en Europe, il se traite aux USA, il se traite ailleurs. Alors que l'Afrique a des mécanismes qui puissent lui permettre d'aider à la résolution de ce problème. Par ce qu'elle n'a aucun agenda, si ce n'est celui de la paix et de la stabilité d'un de ses pays membres. Ça c'est quelque chose qui est extrêmement grave », a-t-il déclaré.

Plus loin, il appelle à ce que les choses soient revues, à ce que l'ordre actuel des choses change, et cela vers une situation plus juste à l'égard de l'Afrique. L'Afrique qui subit selon lui, les directives et les diktats de certains Etats. Le contexte actuel, selon lui, défavorise l'Afrique en dépit des multiples potentialités et opportunités qu'elle possède.

Dans le domaine économique, aujourd'hui le continent africain c'est 1 milliard 200 millions d'habitants, c'est 30 millions de kilomètres carrés, c'est des ressources naturelles immenses.

Cette population est constituée à plus de 60 à 70% de jeunes de moins de 25 ans. C'est la force de travail, c'est un marché important. « Nous avons lancé, il y'a 6 mois, la zone de libre échange continental, qui est le plus

grand marché au monde», a dit Faki. **Malgré toutes ces potentialités les règles sont définies par quelques Etats qui imposent les règles et qui les appliquent. Les africains ne sont ni concertés, ni avisés. «Comment dans ces conditions-là peut-on parler d'une gouvernance mondiale, d'une multipolarité ? », s'interroge le diplomate. Le constat est le même sur le plan climatique, la part de l'Afrique dans les émissions de gaz à effet de serre sont infimes, comparée à celle des autres. Par contre elle subit les effets négatifs de ce fléau, dont les vrais acteurs sont d'autres. « Nous ne sommes pas des pollueurs, nous sommes plutôt des victimes de la pollution», a dit Faki. C'est tenant compte de tous ces schémas qu'il évoque la nécessité de revoir le cours des choses. Le contexte actuel appelle, selon lui à ce qu'on revoit toutes ces incohérences et que l'on revienne à quelques chose de plus juste, de plus inclusif à même de ramener la paix et la prospérité pour tous. Il préconise que les termes des relations avec l'Afrique, se basent sur des principes d'équité, de respect, et de justice; que le partenariat soit gagnant-gagnant. Les partenaires de**

l'Afrique, doivent changer cette perception qu'ils ont de l'Afrique, qui n'est perçue comme autre chose qu'un réservoir de matières premières. Il pense que, cette perception, cette considération, ces coopérations d'un temps révolu doivent évoluer. En ce sens que les règles et les normes, fixant les termes, et les cadres des coopérations, soient déterminées en fonction des potentialités réelles des uns et des autres. Le respect, l'application, et l'intégration de ces principes d'équité et de justice, dans les relations garantiront le développement socio-économique du continent, et cela sans assistance extérieure.

**«Nous avons des partenariats avec tout le monde, les européens, les Etats – unies, la Chine, le Japon le Monde Arabe, la Turquie et tous les autres. Nous aurions souhaité être traités sur le même pied d'égalité, et on ne peut pas négliger un continent qui, en 2100, va comprendre 40% de la population du monde et la plus jeune. Donc la force de travail est là, le marché est là, et il serait suicidaire de continuer dans cette pratique d'isolationnisme d'hégémonisme, et ne pas pouvoir donner sa chance a tout le monde. On ne**

**demande pas de l'aide, on ne demande que notre place dans la gouvernance internationale, plus de justice, plus d'équité. La question technologique est aujourd'hui au centre de l'agenda africain. Il faut absolument que les partenaires, il faut que dans le cadre de la gouvernance internationale, que cette question-là soit à la portée de tous. Elle permet de mieux gérer la croissance démographique, elle est à même de mieux régler les défis économiques et elle est à même de régler les problèmes de paix et de stabilité», a-t-il ajouté.**

L'organe africain joue comme il peut son rôle, dans le processus de facilitation de l'intégration africaine, dans la poursuite et la défense de l'intérêt africain. Mais cependant, le problème constaté par certains est que la voix de l'union porte peu. Et pour cause : les médias à travers lesquels elle tente de se faire entendre s'intéressent aux problèmes qui les concernent. Pour se faire entendre l'union africaine doit se tourner vers les medias africains et faire confiance aux medias du continent.

■ DEMBA SIDIBÉ, STAGIAIRE

## Référendum constitutionnel : La Cour Constitutionnelle se dit « incompétente » pour juger le recours de l'opposition

L'opposition guinéenne a-t-elle de nouveau perdu la bataille judiciaire contre le pouvoir d'Alpha Condé? Si elle n'a pas perdu, elle n'a pas non plus gagné. Car la Cour Constitutionnelle, qu'elle avait saisie afin d'obtenir l'invalidation du projet référendum prévu pour le 1er mars, s'est prononcée ce mardi 18 février.

Dans son arrêt, la Cour Constitutionnelle s'est dit incompétente de juger le recours de l'opposition dont elle a été saisie. Ce qui pourrait constituer une victoire pour le pouvoir.





## Racket à la frontière Tchad-Cameroun : L'argent d'abord, la libre circulation après

**A** la frontière tchado-camerounaise, les voyageurs subissent la loi des racketteurs. Entre multiplication des postes de contrôle et l'interminable signature et enregistrement des documents d'identification, ce sont les poches des voyageurs qui prennent un coup. Pendant ce temps, la libre circulation est mise au frigo.

La libre circulation est-elle mise de côté ? Question difficile à répondre, parce que Dieu seul sait combien de fois des réunions ont été organisées entre les quatre murs de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac) à ce sujet. Des sommets certes mais quizz de la réalité ?

Il est 6 heures du matin dans la ville de Moundou, dans la province du Logone occidental, à plus de 500 kilomètres à la sortie sud de la capitale politique du Tchad, N'Djamena. Sous

un soleil qui peine à se lever à cause du brouillard, les voyageurs se pressent pour le voyage. Ils doivent traverser la frontière entre le Tchad et le Cameroun, dans le village de Kouteré, à 110 kilomètres du centre-ville de Moundou. A la gare routière, des passagers peinent à remplir la voiture de marque Camry qui doit faire la liaison entre la ville de Moundou et Touboro. « Nous n'avons pas trop de clients maintenant. Si c'était la période des retours des vacances, vous allez juste voir que ce sont les voyageurs qui vont attendre les voitures », explique Ahmat, un commis de charge en arabe local. Mais avec patience, la voiture qui doit faire le voyage se remplit. Entre temps, il est à peu près 8 heures et demie. Mahamt Djarma, le conducteur se met en route. Très rapidement, les formalités à la sortie Est de la ville. Deux heures suffiraient à at-

teindre la frontière Tchad – Cameroun, précisément dans le village de Kouteré, sous-préfecture de Larmanaye. Jusque-là, tout baigne encore. Mais pas pour longtemps. Après une heure et quelques minutes seulement de voyage, l'on arrive à la frontière. Il est temps de descendre et prendre le cachet du côté de la gendarmerie tchadienne avant de traverser la frontière.

### Du côté de la frontière Tchad...

Dans le bureau de l'officier de police judiciaire qui doit enregistrer la sortie, une queue interminable est faite. Il a fallu une quarantaine de minutes avant qu'il n'enregistre les dossiers. Mais avec contrepartie.

Après l'enregistrement, l'officier de police judiciaire et son assistant demandent une somme de 1 000 francs CFA à chaque voyageur tchadien à destination du Cameroun. Chose curieuse pour Djibrine, étudiant à l'université de Ngaoundéré qui se demande le pourquoi. « Chef, normalement nous ne devons pas payer ici non ? Etant donné que nous sommes des Tchadiens ».

L'Officier soulevant juste la tête et le regardant lui répond d'un ton calme de sortir de son bu-

reau. L'étudiant se fraie un passage et sort. Une dizaine de minutes plus tard, il a été rappelé par l'officier de police judiciaire qui l'avait sommé encore de remettre la somme de 1000 francs CFA comme tous ceux qui étaient passés ici.

L'étudiant croyant être dans son droit refuse. Mais après l'intervention de Mahamat Djarma, le conducteur, il a payé la somme demandée et passe la frontière. Il faut noter qu'auparavant, du côté tchadien, aucune somme n'est demandée à des tchadiens sortant.

### ... Au côté Camerounais de la frontière

Fin du calvaire ? Absolument pas. Le « pire est encore à venir », confie un habitué du trajet. Ici, il faut passer par la gendarmerie pour avoir son cachet puis continuer sa route. Mais la réalité est loin du prescrit. En effet, après le passage chez l'officier de police judiciaire qui a pris 3000 francs CFA par passager, il faut encore faire d'autres tours. Mais où ? Après que l'étudiant est sorti du poste de la gendarmerie pour se diriger vers la voiture comme initialement prévu, il a été rattrapé par un homme en civil qui lui avait demandé de passer par un autre bureau en secco.

Dans ce bureau, deux hommes en civil ont demandé à voir les pièces d'identité (passeports,

Laissez-passer, CNI...). Une fois prises, ils les ont enregistrés dans un registre et filmé les pièces avec un téléphone Android. A la fin, l'homme en civil a réclamé une somme de 1000 francs CFA à chacun. Mais quand l'on demande pourquoi, sa réponse est simple : « c'est la procédure monsieur ». Les voyageurs ont payé les frais X et « comme si cela n'était pas de trop », un poste reste encore.

Là-bas, une jeune dame en tenue de la gendarmerie, elle aussi avec le même registre, prend les pièces et enregistre. « Cette fois-ci, vous voulez combien ? », redemande un étudiant à l'université de Douala à la dame en treillis. « Vous allez me donner 1000 francs monsieur », répond-elle de sang-froid. Des voix s'élèvent et la tension augmente.

« C'est de l'extorsion. Comment on parle de la libre circulation mais... il faut payer plus que prévu ? »

Ruth, étudiante à l'Université de Ngaoundéré

### Un paiement de plus, un poste de contrôle de trop

Les voyageurs sortent du bureau. Pour eux, pas question de payer cette fois-ci. « C'est de l'extorsion. Comment on parle de la libre circulation mais quand il est question de voyager par la voie terrestre, et surtout par cette route, il faut payer plus que prévu ? », vocifère Ruth,

étudiante en faculté de droit à l'université de Ngaoundéré. De renchérir pour Djibrine qu'il n'est plus question de payer. « Nous n'allons plus payer les gars, s'ils ne veulent pas, qu'ils nous refoulent chez nous. Pourquoi du côté tchadien, on ne les traite pas comme ça mais quand c'est nous, ils le font ainsi ? »

Après une vingtaine de minutes, Mahamat Djarma a fini par les convaincre de payer. C'est en tout 6000 francs CFA qu'ils ont dépensé avant de quitter la frontière. Même après cela, les voyageurs n'arrivent pas au bout de la question principale : où est la libre circulation tant prônée dans les quatre murs des sommets des chefs d'Etat de la sous-région ?

L'argent d'abord et après quoi vient la libre circulation

Il faut d'abord rappeler qu'il y a moins de cinq mois, les Tchadiens voulant traverser la frontière via le village de Kouteré ne payent pas plus de 3000 francs CFA, mais comme par coup de baguette magique, les choses ont changé. Une différence de 3000 francs.

En ratifiant le traité de libre circulation des biens et des personnes en 2017, lors d'un sommet extraordinaire à N'Djamena, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale s'est inscrite dans la logique de l'intégration des personnes et des biens. Un acte qui met fin à 45 ans de débat.

Ce traité permet aux citoyens de la zone de circuler librement munis de leurs pièces d'identités nationales (CNI, Passeports...). Mais force est de constater, comme ce fut le cas à la frontière, que les forces de sécurité chargées d'appliquer ce traité manquent de loyalisme. Ils préfèrent d'abord leur poche et après quoi, le droit sera respecté. Un comportement tant déploré par les usagers. « On parle de la libre circulation, mon œil oui. Quelle libre circulation », s'insurge Djibrine. Comme eux, beaucoup d'autres Tchadiens subissent des préjugés et du racket lors de leurs différents voyages.

Faire des sommets d'envergure est une bonne chose mais tenir à l'application et au respect des principes si minimes soient-ils est encore meilleur.

Chemin faisant, l'on arrive à Touboro, à plus de 20 kilomètres de la frontière Tchad-Cameroun, c'est ici que notre voyage prend fin avec Mahamat Djarma. Il faut changer de voiture pour ceux qui veulent continuer sur Ngaoundéré, Yaoundé, Bertoua et Douala.







## CHAN Total Cameroun 2020 : La composition des groupes dévoilée

**L**es combinaisons de la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations Total Cameroun 2020 ont été dévoilées ce lundi soir à l'issue du tirage au sort de la compétition qui s'est déroulé au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé. En match d'ouverture le 4 avril prochain, le Cameroun, hôte du tournoi, sera opposé au Zimbabwe.

Les Lions indomptables du Cameroun sont logés dans le groupe A aux côtés des Warriors du Zimbabwe, des Etalons du Burkina Faso et des Aigles du Mali.

Le Mena du Niger, les Diables rouges du Congo, les Léopards de la RDC et les Chevaliers de Méditerranée de Libye constituent le groupe B.

Le groupe C comprend les Lions de l'Atlas du

Maroc, tenants du titre, ainsi que les Eperviers du Togo, les Cranes d'Ouganda et les Amavubi du Rwanda.

Quant au groupe D, il est composé des Taifa Stars de la Tanzanie, des Brave Warriors de la Namibie, du Syli National de Guinée et les Chipolopolos de la Zambie.

Les légendes camerounaises Stephen Tataw et Salomon Olembe ont effectué le tirage au sort sous la supervision de Samson Adamu, directeur des Compétitions de la CAF.

Au rang des personnalités présentes à la cérémonie, il faut compter le Président de la CAF, Ahmad Ahmad, le Premier Ministre camerounais, Joseph Dion Ngute et le Ministre des Sports et de l'Education Physique, Narcisse Mouelle Kombi entre autres.



La fête a été ponctuée par des prestations musicales dont celle de Jane Mary Ihims, interprète de la chanson officielle du CHAN.

Ben Decca, Locko, X-Maleya et le groupe de musique traditionnelle Takam 2, ont tous offert un spectacle au bonheur du public venu nombreux assister à l'évènement.

Le CHAN Total Cameroun 2020 va se dérouler du 4 au 25 avril 2020 dans les villes de Yaoundé, Douala et Limbé.

## Commission femmes et sports du CNOSM : Les membres du bureau formés

La Commission Femmes et Sport du Comité National Olympique et Sportif du Mali (COFEMS/CNOSM) a lancé officiellement ses activités le samedi dernier à travers la remise d'attestation au terme de deux jours de formation. C'était en présence du président Habib Sissoko, de nombreuses personnalités du sport ainsi que des proches des membres de ladite commission. Cette cérémonie de remise d'attestation marque la fin d'une formation de renforcement de capacités des nouveaux membres de cette

commission permanente du CNOSM présidée aujourd'hui par la championne d'Afrique de taekwondo, Sy Aminata Makou Traoré. Pendant deux jours, ils se sont familiarisés avec le Mouvement Olympique et ses valeurs, les objectifs et la gestion des projets sportifs. «L'atteinte de nos objectifs passera certainement par notre détermination dans l'action, mais aussi par le strict respect du cadre habillage instauré par nos aînés pendant cette formation», a rappelé la présidente de la commission. Occasion pour elle d'adresser ses sin-

cères félicitations au président Habib Sissoko et à son équipe pour avoir «tant œuvré pour le sport et les sportifs à travers un parcours des plus élogieux qui continue d'inspirer au-delà-même de nos frontières».

Enfin, elle s'est réjouie de la confiance placée en son équipe. «Nous sommes une équipe consciente des défis qui nous attendent et je puis vous assurer que nous serons à la hauteur des attentes placées en nous car nous demeurons soudés et animés par la volonté de réussir cette noble mission», a-t-elle déclaré.

Rappelons que la cérémonie a été marquée par des démonstrations pour des disciplines sportives (escrime, Viet vo dao, Yoseikan budo, football, taekwondo, basket-ball, golf, karaté, judo et sambo).

■ A.T. DANSOKO





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vous maîtriserez votre sujet, vous réaliserez des performances, mais vous ne serez plus certain de vous épanouir dans votre secteur d'activité. Vous creuserez des idées, mais il vous faudra du temps pour définir une nouvelle ligne d'orientation.

Matériellement, tout semblera vous sourire, mais vous culpabiliserez à cause de certains jaloux. Évitez les bras de fer sur des questions financières. Vous aurez mieux à faire pour gagner de l'argent que de perdre votre temps à régler des différends.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Les relations de travail vous donnent des pistes. Vous aimeriez faire une activité valorisante. Saturne en Capricorne impose des concessions ! L'activité peut vous irriter. Une désorganisation règne dans votre service. Elle pénalise votre productivité.

Des accessoires pour un sport ou un voyage créent des dépenses. Malgré des charges importantes, il vous reste des fonds pour exercer vos loisirs. Vous pourriez craquer pour des articles chers. Un peu de culpabilité pourrait suivre après l'achat !



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Vous pourrez compter sur l'appui d'un collègue pour apporter les corrections nécessaires à votre travail. Sur ses conseils, vous allez progresser, tant au niveau de la vitesse d'exécution que sur le plan de la qualité. Vous lui devrez une fière chandelle.

Côté argent, vous passerez à la vitesse supérieure... Changement de poste, création d'entreprise, vous ferez de votre mieux pour accroître votre patrimoine. Sous les bons auspices de la configuration planétaire Lune-Saturne, ça va pulser et payer !



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Vous évoluez dans un environnement professionnel sain, cependant il se peut que certaines modifications viennent troubler votre routine de travail. Un petit stress commence à monter, vous avez du mal à vous concentrer. Vous êtes nerveux.

Dans la journée, votre banquier peut vous faire la surprise de vous appeler pour vous proposer un placement intéressant. Pour assurer votre avenir, vous sautez sur l'opportunité qui vous est offerte, cela semble être une bonne solution.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Vous ne rechercherez pas les honneurs, mais la reconnaissance à sa juste valeur du travail accompli. Or, vous aurez l'occasion de marquer un grand coup et d'avancer. De ce fait, vos attentes seront récompensées, parfois au-delà même de vos espérances.

Du côté de vos sous, si vous n'y prenez garde, vous risquerez fort de réaliser des opérations financières, qui vous feront perdre de l'argent, sans espoir de récupérer votre pécule. Méfiez-vous de certaines affaires juteuses qui s'avèreront foireuses.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Un manque d'autonomie dans votre poste vous incite à partir. Vous désirez prendre le large. Pour postuler ailleurs, vous multipliez les démarches. Pour le moment, vous pouvez avoir une fonction momentanée. Le remplacement d'un collègue est possible.

La prudence s'impose ! Vous devez être regardant sur les prix ! Comparez les tarifs et réfléchissez à vos priorités. Des surprises peuvent arriver. Des factures majorées ou oubliées risquent de se présenter ! De la contrariété survient devant le budget !



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Dans votre milieu professionnel, un bras de fer planétaire éclatera. De votre côté, vous pourrez compter sur les appuis respectifs de la Lune et de Saturne. Néanmoins, le combat sera extrêmement serré. Ami Balance, tablez plutôt sur un match nul...

La conjonction Lune-Saturne annoncera le retour des beaux jours dans vos finances. Vous aurez même l'impression que votre trésorerie sort d'une période hivernale et entame le dégel. Aujourd'hui, pour vos sous, ce sera le printemps avant l'heure...



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Cher ami Scorpion, au bureau, vous n'êtes pas d'humeur à supporter les critiques des uns et des autres, alors vous préférez faire comme si vous n'entendiez rien. Vous restez dans votre bulle. Il ne faut surtout pas venir vous chatouiller.

Un contrat mal négocié ou une dépense d'argent plus importante que prévu, et vos finances crient « au secours » ! Commencez par prendre conscience qu'une gestion cadrée et minutieuse s'impose. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres solutions.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Plus ambitieux que jamais, vous vous battez pour votre carrière. Rien ne pourra freiner ou arrêter votre élan, votre progression. Votre endurance vous permettra de tenir la longueur. Votre objectif sera de prouver que vous serez la personne indispensable.

Ne souhaitant plus vous laisser faire, vous n'hésitez pas à réclamer votre dû sans aucun scrupule si l'on vous doit de l'argent. Après tout, votre méthode sera la bonne, puisque vous obtiendrez rapidement de bonnes nouvelles à votre demande.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vous aimeriez changer d'activité. Il n'est pas trop tard pour amorcer un virage. Privilégiez la réflexion. Gare aux tentations de poste alléchant ! Un collègue pourrait vous aider. Cet appui vous encourage. Mais ne signez pas encore de contrat, attendez.

Les petites dépenses se cumulent aux charges. Vous craquez sur les accessoires. Pensez à faire des économies en rognant sur d'autres frais. En ce moment, votre train de vie est important. Les revenus fondent à vue d'oeil ! Gardez un fond de trésorerie.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Ami Verseau, vous souhaitez effectuer un travail qui puisse servir la collectivité. C'est pourquoi vous pourriez vous tourner vers deux secteurs qui vous tiennent à coeur : le médical et la recherche ! À votre éprouvette ou à votre stéthoscope...

Avec vos économies, vous agirez en adulte ! En la matière, votre adolescence sera derrière vous... Que votre pécule financier provienne de la sueur de votre front ou d'un héritage de votre famille, vous serez autant comptable de vos succès que de vos erreurs.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Certaines personnes pourraient bien vous mettre des bâtons dans les roues, vous devez être prudent. En cas de conflit, cher natif, prenez les dispositions qui s'imposent. Ne tardez pas à réagir. Heureusement, vos initiatives s'avèrent payantes.

Vous êtes inquiet à cause de la situation de vos comptes, il n'y a pas de quoi. Certes, vous manquez d'un peu de recul, mais vous avez largement rattrapé vos erreurs. Ne vous engagez pas avec un nouveau crédit. Pour cela, attendez des jours meilleurs.

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**